



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2019

Date d'affichage : 16/01/19

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : Stéphane FOURNIER, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Nicole MUCCHIELLI, Jacques PRADELLE, Serge BLACHE, Bruno BOITEUX, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Sandrine GUIMBAUD, Benoît MOREL, Pascal ROUSSET

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter une délibération, pour la signature de la convention d'honoraires dans le Dossier Chardon au point I.3.1

Accord unanime du Conseil Municipal.

Mme Sandrine GUIMBAUD est arrivée à 20h45

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 URBANISME

I.1.1 Raccordement au réseau BT pour alimenter une construction poste les Pichères

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : **Electrification**

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mr Giraldon et Mme Thomas, située rue des Pichères, à partir du poste Les Pichères

Dépense prévisionnelle HT 8 620.04 €

dont frais de gestion : 410.48 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 6 369.88 €

Forfait Communal 2 250.16 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

I.2 INTERCOMMUNALITE

I.2.1 Avis sur le projet de schéma de mutualisation d'ARCHE AGGLO

Monsieur le Maire explique qu'ARCHE AGGLO a souhaité conduire une réflexion visant à élaborer son schéma de mutualisation sur la base des principes suivants :

- Une démarche qui s'appuie sur l'existant
- Une démarche de concertation avec les communes du territoire
- Une ambition nouvelle adaptée à un territoire étendu.

Cette mission a été confiée aux soins du cabinet Calia. Cette réflexion s'est basée sur des mutualisations existantes (assistante technique, autorisations du droit des sols) et sur une proposition de nouvelles mutualisations (aboutissement des travaux et proposition de fiches-actions sur quatre domaines : le domaine juridique (mise en place d'un service commun achat public et service juridique), le domaine ressources humaines (remplacement d'agents, recrutement, formation et prévention, hygiène et sécurité), le domaine informatique (harmonisation des logiciels et matériel, extranet communautaire, RGPD et sauvegarde des données) et le domaine finances (pilotage financier).

Le présent schéma de mutualisation fera l'objet d'un suivi annuel par la présentation d'un rapport en conseil communautaire. Le rapport présentera notamment : l'état d'avancement de la mise en œuvre au sein de chaque fiche action pour le suivi individuel des mutualisations mises en œuvre. La présentation du rapport sera également l'occasion de débattre de la pertinence des mutualisations mises en œuvre et de l'éventualité de nouvelles mutualisations.

Le conseil municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au projet de mutualisation proposé par Arche Agglo

I.3 AFFAIRES GENERALES

I.3. Appel interjeté dans le dossier Chardon

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à défendre la commune dans la procédure d'appel interjeté par les Consorts Chardon et l'EARL les Flouries suite aux décisions rendues par le Tribunal paritaire des Baux Ruraux. Me DAYREM sera désigné pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier. Une convention d'honoraires spécifique à cette procédure est proposée à la signature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise M. le maire à défendre les intérêts de la Commune, charge Maître DAYREM, avocat de la commune de représenter la commune sur l'appel interjeté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Informations des décisions prises par le Maire

II.2 Points résultats 2018

II.3 Proposition dans le cadre du débat national

Il est proposé d'organiser une soirée débat national le lundi 11 février à 20h à la salle des fêtes. Cette rencontre se fera sous la forme de 4 tables rondes, une pour chaque thème. Les personnes désirant y participer doivent s'inscrire par le biais d'un imprimé qui sera distribué vendredi 25 janvier dans les boîtes aux lettres. Chaque personne pourra s'inscrire pour un seul thème. Les personnes intéressées pourront le faire jusqu'au 6 février.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 4 MARS 2019 A 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Vu par nous,

Le 22 janvier 2019,

Stéphane FOURNIER,

Maire de CHANOS-CURSON.

